

« Les médecins ne peuvent mettre leur science au service de la préparation à la guerre atomique, biologique et chimique »

déclare PIE XII
devant des médecins militaires

Cité du Vatican, 20 octobre. — Quand les dommages entraînés par la guerre sont plus graves que ceux de l'injustice subie, on peut se trouver dans l'obligation de supporter des injustices, a déclaré notamment le Pape, au sujet de la guerre « A.B.C. » (atomique, biologique, chimique), dans un discours prononcé devant les membres de l'Office international de documentation de médecine militaire.

Le Pape, qui rappelait les termes qu'il avait employés dans une récente allocution sur la guerre, a exprimé de nouveau le souhait que l'on puisse cependant parvenir à punir toute guerre que ne justifierait pas la nécessité absolue de se défendre contre une injustice.

Après avoir affirmé que le médecin ne pouvait mettre sa science et son activité au service de la guerre « A.B.C. », car aucune injustice ne peut être commise même au service de son propre pays, le Pape s'est prononcé en faveur d'une ligue mondiale des médecins, qui instituerait un ordre international dont les jugements auraient à décider du caractère licite de certains procédés et à flétrir les mesures illicites des individus et même peut-être des Etats ou groupes d'Etats.

Pie XII a également préconisé l'institution d'un droit médical international, qui, en temps de guerre et de captivité, préserverait le médecin et « les principes de la morale médicale », assurerait le secret professionnel et comporterait des sanctions aussi bien pour les hommes que pour les Etats.

Rappelant les obligations des

médecins qui doivent respecter la vie humaine depuis la conception jusqu'à la mort, le Souverain Pontife a affirmé de nouveau que ceux-ci ne devaient pas se prêter à l'application de nouvelles méthodes d'anéantissement des masses et de suppression des ennemis politiques, nationaux et raciaux, non plus qu'à l'application de nouveaux types d'euthanasie.

Les fonctionnaires et médecins catholiques ont tenu leurs assemblées

L'Union nationale des fonctionnaires catholiques et la Société médicale de Saint-Luc viennent de tenir leurs assemblées.

La première a été consacrée au thème de « la loyauté et le service public ».

Le R.P. Mennessier O.P., aumônier général de l'Union, et le cardinal Feltin, archevêque de Paris, qui présidait la séance, ont défini la loyauté. Si son exercice pour les fonctionnaires est difficile en certaines circonstances, il demeure possible : la loyauté quotidienne est fondée sur la loyauté envers Dieu.

Un débat, dirigé par M. Peltier, inspecteur général des Ponts et Chaussées, a porté sur les problèmes pratiques de loyauté que pose aux fonctionnaires le service public.

Quant à la Société médicale de Saint-Luc, elle a étudié le rôle du médecin catholique vis-à-vis de l'enfant dans la famille. Conseiller médical, mais aussi conseiller moral, le médecin peut et doit aider les familles souvent mal préparées à leur tâche éducatrice ou dépassées par les contraintes socio-économiques qui pèsent sur elles. Le R.P. Riquet, aumônier général, a prononcé, au cours de la messe, une allocution sur la place du médecin dans l'Eglise.